



# COMMUNE DE MEX



079 632 72 17

## REGLEMENT DE LA CANTINE

### SCOLAIRE DE MEX

## Pic'Fouls

### 1. Généralités

La cantine Pic'Fouls accueille les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Mex de la 1P à 6P HARMOS. Les repas se prennent dans la Salle Arlequin.

#### Horaires

Le réfectoire est ouvert quatre jours par semaine du lundi au vendredi (excepté mercredi) durant la pause de midi selon les horaires scolaires définis par l'ASIVenoge.

Le réfectoire est fermé durant les vacances scolaires et les jours fériés.

### 2. Objectifs

La cantine Pic'Fouls propose :

- un espace serein et ludique spécialement conçu pour les écoliers ; différentes activités sont proposées aux enfants, telles que bricolages, jeux, jeux de constructions, sorties, etc ;
- des repas équilibrés et variés (label Fourchette verte) ;
- un personnel motivé qui tient compte des besoins de l'enfant en collectivité ;
- une prise en charge sur les trajets aller et retour entre l'école ou l'arrêt du bus et la cantine.

### 3. Inscription

L'inscription s'effectue pour l'année scolaire et doit être déposée au plus tard le 25 juin précédent l'année scolaire concernée.

**Un préavis écrit de deux semaines doit être transmis à la responsable de la cantine en cas de décision de rupture de contrat.** Toute modification de la fréquentation doit également être annoncée avec un préavis de deux semaines auprès de la responsable.

L'enfant est inscrit pour un nombre de jours hebdomadaires fixes ou variables. En cas de fréquentation de jours variables, **il est impératif d'inscrire l'enfant le jeudi précédent la semaine souhaitée.**



## COMMUNE DE MEX

### 4. Paielement

Une carte d'un nombre de dix bons de repas est vendue au guichet de l'administration communale. Le paiement est possible de préférence par virement bancaire, mais aussi comptant, par carte de débit ou par TWINT. **Aucun repas ne sera servi à l'enfant sans une carte valable.** La carte nominative demeure à la cantine ; un décompte dûment daté est effectué à chaque repas servi. Une demande de renouvellement de la carte est adressée par la responsable de cantine au parent en charge de l'enfant.

### 5. Absences, maladies

Les absences pour cause de maladie doivent être annoncées par téléphone (079 632 72 17) à la responsable de cantine **le jour même jusqu'à 7h.**

Etant donné que l'établissement scolaire n'informe pas des manifestations ou sorties qu'elle organise, les parents sont tenus d'aviser la responsable de cantine en cas d'absence prévue pour sorties scolaires ou changements d'organisations au **minimum deux jours ouvrables précédent l'événement.**

**Toute absence non annoncée avant 07h le matin sera comptabilisée.**

### 6. Santé

La cantine Pic'Fouls **n'accepte pas les enfants malades.**

En cas d'accident grave ou de symptômes de maladie subite, les parents de l'enfant sont avisés. Dans le cas où aucun responsable légal ne serait joignable, le personnel est autorisé à prendre les mesures convenables qui s'imposent.

En cas d'incident bénin, le personnel administre, avec l'accord préalable des parents, des remèdes en vente sans ordonnance tels que granules homéopathiques, paracétamol, etc.

Toute allergie, intolérance ou régime alimentaire spécifique sont à signaler lors de l'inscription de l'enfant. Celui-ci pourra être accueilli à la cantine dans la mesure où le service traiteur pourra adapter les repas en conséquence.

Lorsqu'un médicament doit être administré de manière occasionnelle ou régulière au moment du repas de midi, l'autorité parentale fournira la posologie exacte à la responsable de la cantine. En l'absence de ce document, la responsable de cantine ou les auxiliaires ne seront pas en mesure de contrôler la bonne administration du médicament et déclinent toute responsabilité.

### 7. Fonctionnement de l'accueil et discipline

Les enfants doivent se conformer aux consignes de la responsable et des auxiliaires jusqu'à l'entrée en classe. D'autre part, les enfants collaborent ; ils participent à dresser et débarrasser la table. Ils sont dans l'obligation de rester dans les locaux mis à leur disposition. Si la météo le permet, la responsable ainsi que les auxiliaires pourront décider de sortir en groupe sous la responsabilité des accompagnantes.

Les enfants amènent chacun une brosse à dents dans un étui de voyage ainsi qu'un dentifrice qu'ils laissent sur place.



## COMMUNE DE MEX

Les enfants qui fréquentent la cantine scolaire doivent être aptes à participer à la vie d'un groupe et à l'encadrement proposé.

**Tout enfant dont le comportement mettrait en péril le bon fonctionnement du réfectoire pourra être exclu avec un préavis de trois jours.**

### **8. Responsabilité**

La cantine est sous la responsabilité de la Municipalité de Mex. La responsabilité de la cantine est définie par les modalités de prise en charge telles qu'elles sont décrites par le contrat-fiche d'inscription.

La cantine décline toute responsabilité en cas d'accident.

### **9. Assurance**

Les enfants doivent obligatoirement être assurés par les parents contre la maladie et les accidents. Une assurance responsabilité civile (RC) privée est également demandée afin d'assurer d'éventuels dégâts causés à des tiers.

### **10. Documents obligatoires pour l'admission**

Formulaire d'inscription, procédure en cas d'accident et règles de vie dûment complétés et signés.

### **11. Divers**

La cantine Pic'Fouls décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

Le personnel éducatif peut utiliser des photos à titre interne ou d'information pour les parents ; sauf demande expresse exprimée à la direction, les parents acceptent cet outil de travail.

La cantine Pic'Fouls peut proposer des menus spéciaux pour des raisons médicales ou religieuses.